







MAIRIE DE CAZERES  
HOTEL DE VILLE  
PLACE DE LA MAIRIE  
31220 CAZERES  
Tél : 05 61 98 46 00

## DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

### CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES LOT 08 Peinture, nettoyage de fin de chantier

|  |  |
|--|--|
| <b>Architectes :</b>   | <b>Bureau d'études structure, VRD, CVC, électricité :</b>  |
| <br>Magali Albiges – David STOCCO<br>le Belvédère<br>11 boulevard des Récollets<br>31400 Toulouse<br>Tel : 05 34 41 18 09<br><a href="mailto:magali.a@le23architecture.com">magali.a@le23architecture.com</a>                     | <br>132 rue Marc Robert<br>12850 ONET LE CHATEAU<br>Tél : 05 65 77 31 00<br><a href="mailto:rodez@inse.fr">rodez@inse.fr</a>  |
| <b>Controleur technique :</b>  | <b>Coordinateur SPS :</b>  |
| <br><b>BUREAU VERITAS</b><br>12 rue Michel Labrousse<br>Bâtiment 15 BP 64797<br>31047 Toulouse Cedex 1<br>Joël PETIOT<br>Tél : 06 79 25 17 23<br><a href="mailto:joel.petiot@bureauveritas.com">joel.petiot@bureauveritas.com</a> | <br><b>BUREAU VERITAS</b><br>12 rue Michel Labrousse<br>Bâtiment 15 BP 64797<br>31047 Toulouse Cedex 1<br>Sébastien RIDOU<br>Tél : 06 11 84 46 26<br><a href="mailto:sebastien.ridou@fr.bureauveritas.com">sebastien.ridou@fr.bureauveritas.com</a> |
| INDICE A   | <b>MAI 2019</b>  |

## **8.1 DESIGNATION DES OUVRAGES**

### **8.1.1 GÉNÉRALITÉS**

#### **8.1.1.1 Documents techniques particuliers**

Les travaux seront exécutés conformément à l'ensemble des normes, des Documents Techniques Unifiés et autres réglementations en vigueur au jour de la signature du marché par le Maître de l'Ouvrage et applicables au lot concerné.

#### **8.1.1.2 Qualité et origine des matériaux**

Il est précisé que les systèmes définis ci-après représentent essentiellement, selon la nature des supports, une qualité de matériau et un aspect de film fini. Les entreprises pourront proposer d'autres systèmes qui devront, cependant, et ce dans tous les cas, être parfaitement cohérents et correspondre, dans tous leurs éléments, aux prescriptions du fabricant. L'origine des produits et leurs types exacts devra être précisée dans la soumission des offres. Le Maître d'Œuvre et le Maître de l'Ouvrage se réservent le droit de demander des démonstrations, conseils, et contrôles et de refuser les produits proposés en variante. Dans ce cas l'entreprise devra, impérativement, mettre en œuvre les produits prévus au présent C.C.T.P.

Les peintures, lasures, vernis, ne devront pas être étiquetés T+, T (Toxique), Xn (nocif) ou dangereux pour l'environnement. Ils ne devront pas contenir de benzène ni de dérivé de l'éthylène glycol.

En partie commune, les matériaux auront un classement au feu, confirmé par PV à fournir, conforme à l'arrêté du 31 janvier 1986.

#### **SOLS SOUPLES**

Les entreprises devront préciser dans leurs offres, les marques, types, qualités, caractéristiques et classement des matériaux qu'elles pourraient proposer en variante.

En partie commune, les matériaux auront un classement au feu, confirmé par P.V à fournir, conforme à l'arrêté du 31 janvier 1986.

Pour le recyclage des revêtements de sol, PVC seul les revêtements suivants sont acceptés

- § Revêtement PVC homogènes, sa composition est identique sur toute l'épaisseur
- § Revêtement PVC hétérogènes
- § Revêtements PVC VER (vinyle expansés en relief)

Les déchets sont recyclés suivant leur homogénéité pour être réintégrés dans de nouveaux revêtements de sols ou à la fabrication d'autres applications (mélange pour route...)

Attention certains revêtements sont refusés :

Les revêtements textiles, linoléum, revêtement en caoutchouc, revêtement sur liège, revêtement sur feutre, sur carton...

#### **8.1.1.3 Protection des ouvrages**

L'entrepreneur sera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux. Il prendra donc toutes les dispositions pour assurer leur protection d'une manière efficace et durable. Il exécutera en particulier les raccords nécessaires après ajustage des menuiseries.

L'entreprise devra traiter et valoriser ses déchets dus au manque de protections.

#### **8.1.1.4 Coloris**

Les peintures seront de teinte pastel, teinte au choix de l'architecte. Les portes, les menuiseries intérieures bois, les garde-corps seront de couleurs pastels ou vives, teinte au choix de l'architecte.

L'entreprise doit le traitement de l'ensemble des rechapés sans plus-value.

Lasure : teinte au choix de l'architecte.

#### **8.1.1.5 Présentation du D.Q.E**

L'entreprise s'attachera dans la présentation de son offre à reprendre les articles du présent C.C.T.P et de son additif.

L'entreprise évaluera la quantité de déchets par famille et estimera un coût prévisionnel pour leur élimination et valorisation.

#### **7.1.1.6 Réception des supports. Achèvement des travaux**

Avant toute intervention, l'Entrepreneur du présent lot devra effectuer la reconnaissance des supports et signaler par écrit au Maître d'Œuvre ceux qu'il estime impropres à l'exécution d'un travail conforme aux règles de l'art. Il effectuera également les mesures d'hygrométrie des supports afin d'assurer la compatibilité de l'application du produit.

Il devra par ailleurs, en complément des moyens prévus au prorata et selon les contraintes du planning, mettre en œuvre tous moyens nécessaires pour l'assèchement des supports. Tenir compte des engagements environnementaux pour réduire l'impact environnemental, émissions de CO<sup>2</sup>, énergie, etc.

Dans le cas de la mise en place d'un système de ventilation et de préchauffage des locaux, le présent lot sera chargé de l'ouverture et fermeture des baies afin de tenir compte des engagements environnementaux

Faute de reconnaissance des supports, l'entreprise sera réputée avoir accepté lesdits supports. Elle fera siens des problèmes rencontrés ultérieurement.

En fin de travaux, l'entreprise doit le libre jeu des fermetures (crémones, serrures, gâches, trous de butée, etc.) qui auraient été bloquées lors de la mise en peinture.

#### **8.1.2 TRAVAUX PREPARATOIRES**

Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant le mode d'exécution des subjectiles, de la qualité de surfacage et l'état de finition recherché.

Avant tout commencement de travaux, les surfaces seront nettoyées et débarrassées de toute souillure.

Les travaux seront effectués en peinture d'impression sur cloisons sèches.

Les montants des huisseries seront recouverts de papiers d'apprêt ou de calicots collés en bande.

Les traces de colles sur les appuis, chambranles, plinthes, etc. seront nettoyées avant séchage à l'éponge humide.

#### **8.1.3 PEINTURE FAIBLEMENT EMISSIVE**

"Les matériaux de finition intérieurs sont faiblement émissive en COV, peintures, vernis, lasures...»

"La gamme de peinture mise en œuvre affichera en blanc une teneur en COV inférieure à 1 g/l ainsi qu'une teneur en plastifiant inférieure à 1 g/l. Ces matériaux satisferont aux critères de l'Ecolabel

Européen et seront conforme aux teneurs en COV de la directive européenne 2004/42/EC pour 2010, y compris après mise à la teinte avec un taux de COV inférieur à 30g/l."

## **8.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **8.2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES**

Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant le mode d'exécution des subjectiles, de la qualité de surfaçage et l'état de finition recherché.

Avant tout commencement de travaux, les surfaces seront nettoyées et débarrassées de toute souillure.

Les travaux seront effectués en peinture d'impression sur cloisons sèches.

Les montants des huisseries seront recouverts de papiers d'apprêt ou de calicots collés en bande.

Les traces de colles sur les appuis, chambranles, plinthes, etc. seront nettoyées avant séchage à l'éponge humide.

### **8.2.2 PEINTURE EN PLAFONDS**

Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant le mode d'exécution des subjectiles et l'état de finition recherché.

#### **PEINTURE ACRYLIQUE**

Préparation :

- Epoussetage
- Couche d'impression IMPRIMUR ou équivalent, peinture nourrissante et imperméable
- Révision des joints
- Enduit non repassé
- Ponçage époussetage

Finition :

2 couches SOYTEX ou équivalent, peinture acrylique garnissante satinée, en dispersion aqueuse  
Préparation, impression et 2 couches d'Acrylique satinée lessivable.

Traitement des rechapis selon croquis de principe

#### Localisation

*Sur l'ensemble des retombées de poutre visible en sous-face dans le projet final, sophites s'il y a lieu.  
Selon plans Architecte.*

### **8.2.3 PEINTURE EN PAROIS VERTICALES**

Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant le mode d'exécution des subjectiles et l'état de finition recherché.

#### **8.2.3.1 PEINTURE SUR PLATRE ET PLAQUE EN PLATRE**

##### **TOILE DE VERRE / PEINTURE ACRYLIQUE**

Préparation :

- Epoussetage
- Couche d'impression IMPRIMUR ou équivalent, peinture nourrissante et imperméable
- Révision des joints
- Enduit non repassé
- Ponçage époussetage

Mise en place d'une toile de verre ;

Finition :

2 couches SOYTEX ou équivalent, peinture acrylique garnissante satinée, en dispersion aqueuse

Préparation, impression et 2 couches d'Acrylique satinée lessivable.

Traitement des rechapis.

#### Localisation

*Murs périphériques, l'ensemble des cloisons neuves ou existantes : dans le Dojo, sur mur recevant la fresque ; dans la circulation ; dans l'accueil du DOJO ;*

*Selon plans Architecte.*

#### **8.2.3.2 PEINTURE SUR PLATRE ET PLAQUE EN PLATRE**

##### **PEINTURE ACRYLIQUE**

Préparation :

- Epoussetage
- Couche d'impression IMPRIMUR ou équivalent, peinture nourrissante et imperméable
- Révision des joints
- Enduit non repassé
- Ponçage époussetage

Finition :

2 couches SOYTEX ou équivalent, peinture acrylique garnissante satinée, en dispersion aqueuse

Préparation, impression et 2 couches d'Acrylique satinée lessivable.

Traitement des rechapis.

#### Localisation

*Murs périphériques, l'ensemble des cloisons neuves ou existantes ;*

*Soffites d'habillage, gaines, coffres de réseaux et autres réalisés en plaques de plâtre ou carreau de plâtre. Y compris signalisation des obstacles conforme à la réglementation accessibilité hand.*

*Selon plans Architecte.*

#### **8.2.3.2 PEINTURE SUR BOIS**

Certains bois contiennent des substances qui empêchent le séchage des peintures et vernis. Ces types de bois doivent être isolés.

Les bois seront éventuellement dégraissés suivant les essences.

Etat du support et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions du DTU 59.1 relatives au degré de finition choisie.

Les portes des salles de bains devront être peintes sur les 2 faces et les 4 tranches pour une meilleure protection à l'eau.

Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant le mode d'exécution des subjectiles et l'état de finition recherché

#### **LAQUE BRILLANTE OU MATE GLYCEROPHTALIQUE NON DECLASSANT M2**

Peinture non déclassant sur parois de réaction au feu M2

Préparation :

Brossage des salissures

1 couche d'impression glycérophtalique IMPRIMUR ou équivalent.

Ponçage à sec

Enduit maigre à l'huile non repassé

Finition :

2 couches de peinture laque brillante glycérophtalique PANTILLAC 85 ou équivalent.

Traitement des rechapis.

#### Localisation

*Huisseries pour portes.*

*Ensembles menuisés intérieurs.*

*Lisses bois diverses.*

#### **8.2.3.3 PEINTURE SUR CANALISATION APPARENTES**

"Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant l'état de finition recherché, peinture spéciale anti-calorique pour eau chaude."

#### **8.2.3.3.1 Sur canalisations PVC.**

Préparation :

- Nettoyage à l'alcool
- 1 couche d'accrochage par peinture acrylique en phase solvant

Finition :

2 couches de peinture laque satinée GARNYSOIE ou équivalent.

Peinture sur canalisations apparentes de l'ensemble du projet.

#### Localisation

*L'ensemble des canalisations, plomberie, assainissement, sanitaire et chauffage, en apparent.*

*Sur canalisations métal.*

#### **8.2.3.3.2 FINITION PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE SATINEE**

Préparation :

- Dégraissage au trichloréthylène
- 1 couche de primaire d'accrochage glycérophtalique au plomb VIGORPRIM ou équivalent.

Finition :

- 2 couches de peinture laquée satinée lisse glycérophtalique SOYDOR ou équivalent.

#### Localisation

*L'ensemble des canalisations, plomberie, assainissement, sanitaire et chauffage, en apparent.*

#### **8.2.3.4 RETOUCHES**

Raccords et livraison

Tous les raccords nécessaires seront réalisés ainsi que le nettoyage des salissures après travaux du présent lot, avant réception et remise des clés.

#### Localisation

*Pour l'ensemble des locaux.*

#### **8.2.3.5 CHEMINEMENT ACCES PMR**

Réalisation de cheminements visuels et tactiles depuis les places de stationnement handicapés et les accès piétons vers l'entrée principale du bâtiment.

Fourniture et pose de bandes de guidage rugueuse et contrastées en résine ou autre, anti dérapant, compatible avec une pose en extérieur, comprenant :

- fourniture, transport et manutention de toutes natures ;
- préparation du support (nettoyage, dépoussiérage)

- encollage du support selon préconisations du fabricant
- pose en alignements droits, courbes ou en bateau ;
- coupes, raccords divers ;
- protection pendant le séchage ;
- toutes sujétions spécifiques au chantier

Les bandes podosensibles devront avoir une bonne robustesse et résistance à l'usure et présenteront une bonne résistance au gel et aux sels de déverglaçage.

Bande de 18 cm ou 20 cm, 3 cannelures.

Teinte : contrastée par rapport au revêtement de surface support

Teinte à valider par le maître d'oeuvre

#### Localisation

*Selon plans architectes, depuis les places de parking PMR jusqu'à l'entrée principale du bâtiment*

Dépose des sols souples existant

Dépose de l'ensemble des sols souples existant à remplacer par du sol souple, y compris ponçage et évacuation en décharge.

Localisation

Sur toutes les surfaces de revêtements de sols souples

## **8.2.4 TRAVAUX DE SOLS SOUPLES**

### **8.2.4.1 RAGREAGE**

Le bâtiment est existant les cloisonnements sont démolis, certaines dégradations peuvent survenir sur le sol en place une reprise ponctuelle de ces dégradations et comprises au lot carrelage, sans obtention d'un support neuf.

L'entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports, les nettoyer, vérifier leur état puis effectuer un ragréage systématique par un enduit de lissage, en épaisseur appropriée, classement P3 ou équivalent agréé, destiné à parfaire la planitude des chapes et dalles et à réparer les dégradations normales causées par le déroulement du chantier.

La planéité nécessaire à la pose des revêtements synthétiques sera de 5mm au maximum après passage d'une règle de 2ml promenée en tous sens.

Le produit devra obligatoirement avoir fait l'objet d'un avis technique du CSTB dans lequel seront énoncés de façon précise les matériaux de revêtements de sols possibles et les types de colles, de même que la coloration des différenciant le type P.

Il sera auto lissant, de catégorie à prise lente pour les enduits minces de 3 à 4mm d'épaisseur, ou à prise rapide, notamment pour les enduits dits « épais » supérieurs à 4mm en une passe et supérieurs à 8 mm en 2 passes.

Il sera étalé à la truelle lisseuse et s'il le faut à la grande règle.



### **Enduit de lissage**

Le produit utilisé devra bénéficier d'un classement P3 au moins équivalent à celui du local concerné.

#### Localisation

*Sur toutes les surfaces de revêtements de sols souples*

### **8.2.4.2 REVETEMENTS DE SOLS PVC en lés**

"REVETEMENTS DE SOLS PVC EN LES U4P3E2/3C2

Isolation au bruit d'impact 15 Dba.

Pose collée en lés.

Aspect : particules colorées (selon choix Architecte).

Le revêtement de sol sélectionné à la famille des revêtements PVC homogènes calandrés-pressés à chaud en lés de 2 m d'une épaisseur de 1,5 mm. Il a une couche d'usure avec décor dans la masse d'une épaisseur de 1,5 mm du groupe d'abrasion P (avec faible taux de charge) qui lui confère une résistance adaptée aux fortes sollicitations

dans les locaux collectifs. Son poids total est de 3850 g/m<sup>2</sup>.

Il bénéficie du système de protection avec traitement polyuréthane photo réticulé qui supprime définitivement toute métallisation et spray régénérant et permet la restauration de surface par lustrage. Ce revêtement est bactériostatique et fongistatique.

Il possède une résistance au poinçonnement rémanent de 0,12 mm.

Il dispose d'une décision d'admission à la marque et son classement U4P3E2/3C2 est certifié ainsi que son efficacité acoustique au bruit de choc de 15 dB.

Collage conforme au cahier des charges du CSTB et du fabricant.

Le produit de collage devra disposer d'un avis technique en cours de validité.

Joints soudés à chaud conformément au cahier des charges du CSTB et du fabricant par cordons constitués d'un mélange de PVC plastifié plus ou moins chargé et coloré.

L'étanchéité en rives et aux percements doit être assurée.

Accessibilités :

Compris dans l'offre l'ensemble des bandes de signalisation visuelle et tactile pour être conforme à l'accessibilité handicapés. L'ensemble de la signalisation se fera par bande soudée prise dans l'épaisseur du revêtement courant.

#### Localisation

*Sur l'ensemble des locaux selon indications en plans*

*Selon plans architectes.*

### **8.2.4.3 COUVRE JOINTS**

Finition en couvre joint, seuil, ou autres procédés des joints de dilatations du projet en sol mur et plafond.

La largeur du couvre joint et des barres de seuils seront adaptées au joint à couvrir, 2cm, 4cm, ...

Fourniture et pose de couvre joint en aluminium accessible PMR.

Fixation au plancher par vis en acier inoxydable et chevilles nylon.

L'aile rentrante verticale devra affleurer le sol fini.

Au droit des portes, les barres de seuil seront fixées exactement dans l'axe de l' huisserie.

Mode métré : ml.

#### *Localisation*

*Pour l'ensemble des joints de dilatations et des joints en jonction entre existant et extension*

### **8.2.5 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER**

Nettoyage de mise en route

Nettoyage des locaux après travaux, avant réception et remise des clés, suivant les règles de l'art et d'hygiène.

"Avant réception et après nettoyage dégrossissant exécuté par les titulaires des différents lots, le nettoyage général de finition incombe à l'entrepreneur du présent lot."

Ensemble des nettoyages usuels, avec produits appropriés, de mise en service :

- Tous les carrelages seront grattés si nécessaires ;
- Les appareillages électriques, revêtement de sols murs, appareils sanitaires, robinetteries...
- Suppression des étiquettes et de toute trace de colle ;
- Nettoyage soigné des vitrages intérieurs comme extérieurs
- Enlèvement des pellicules de protection des menuiseries intérieures et extérieures et nettoyage ;
- Lessivage des occultations et des portes de placards ;
- Balayage de l'ensemble des locaux y compris escalier ;
- Lavage des sols avec enlèvement des traces de colles, plâtre ...
- Nettoyage des sanitaires et faïence y compris essuyage
- Les menuiseries, poignées, pènes.
- Les menuiseries, poignées, pènes.

Il est signalé que l'entrepreneur devra protéger les robinetteries et tubes chromés par l'application d'une couche de graisse de façon que ces parties ne soient pas détériorées par les vapeurs d'aciers ou autres lors du nettoyage des revêtements ou carrelages.

L'entrepreneur sera tenu pour responsable des détériorations qui pourraient résulter de la non observation de cette prescription.

Le nettoyage terminé devra être l'égal d'un nettoyage ménager courant effectué à l'aspirateur, la serpillère ou le balai ménage.

Les défauts de nettoyage, s'il y a lieu, sont réparés dans les 24 heures.

Les ouvrages qui auraient été détériorés pendant les travaux de nettoyage seront remis en état aux frais de l'entrepreneur responsable.

Le rinçage et le nettoyage du matériel sera respectueux de l'environnement. Ne pas rincer les pinceaux, les bidons sur le sol extérieur, au-dessus d'une bouche d'égout ou dans un évier. Récupérer les eaux polluées pour éliminer les matières polluantes, les extraits secs. Définir les filières d'éliminations.

Recommandation : Utilisation d'une machine pour nettoyer le matériel en fin journée (pinceaux, rouleaux). L'eau souillée est récupérée pour être traitée.

Les déchets de chantier font l'objet d'un tri sélectif conformément aux dispositions communes à tous les corps d'état pour les opérations certifiées Habitat et Environnement Profil A. Chaque entrepreneur est chargé du tri de ses déchets dans les conteneurs prévus à cet effet.

### Localisation

*Pour l'ensemble du projet.*